

CALENDRIER
2022



PIERREFITTE-
SUR-SEINE



DÉCHETS, EMBALLAGES, VERRE, ENCOMBRANTS

TOUTE LA COLLECTE

EN TÊTE!



CHANGEMENT
DE COLLECTE
EN MAI
2022

plainecommune.fr

CIITEO



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Le calendrier de collecte de cette année a la particularité de ne s'étendre que jusqu'au 1^{er} Mai, date de mise en place du nouveau marché de collecte. Un nouveau calendrier vous sera communiqué en amont de cette date.

Cette nouvelle organisation permettra une amélioration du service de collecte par l'augmentation de la fréquence de ramassages des déchets recyclables qui seront désormais assurés une fois par semaine sur la quasi-totalité du territoire.

Depuis le début du mandat, la propreté et la gestion des déchets figurent au premier plan des priorités de notre territoire. Des moyens nouveaux ont été investis pour optimiser le service public, renforcer la prévention et expérimenter la vidéo-verbalisation.

La mise en place de l'application de signalement Bien VU Plaine Commune, le 1^{er} Décembre dernier, participe à cet effort pour faciliter les signalements et le traitement des anomalies sur l'espace public. Ce nouvel outil répond pleinement à l'engagement des élus de Plaine Commune et des maires des neuf villes d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants du territoire.

Au quotidien, nous avons également toutes et tous un rôle à jouer pour contribuer à la propreté des espaces publics. En respectant les jours et horaires de sortie des bacs et en utilisant de façon adéquate les points d'apport volontaires, nous contribuons à l'apaisement de notre environnement.

Au-delà, c'est l'ensemble du territoire qui doit s'engager en faveur du tri sélectif pour lequel nous avons d'énormes progrès à faire. En triant plus et mieux, ce sont à terme des économies que nous dégagerons pour le bien commun. Enfin, il nous appartient de réduire au maximum notre production de déchets car, en plus de nos rues et de nos finances locales, c'est la planète que nous devons protéger.

Mathieu HANOTIN

Président
de Plaine Commune

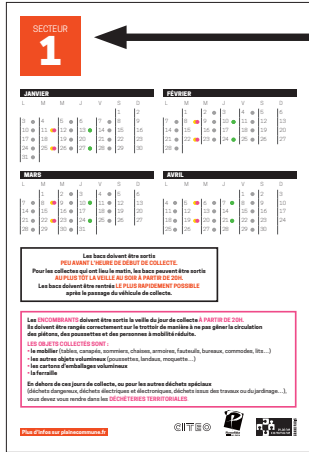
Corentin DUPREY

Vice-président
de Plaine Commune
en charge de la qualité
du cadre de vie, du traitement
et de la collecte des déchets



LISTE DES RUES PAR SECTEUR

Pour connaître vos jours de collecte, retrouvez le numéro du secteur correspondant à votre rue dans la liste ci-dessous. Découpez ensuite le calendrier de votre secteur à la fin de ce livret.



Numéro du secteur

Exemple pour repérer votre secteur : si vous habitez la rue Butte Pinson, votre calendrier est le numéro 2

- 8 mai 1945 (Rue) 6
- Abbayes (Sentier des) 2
- Adeline (Rue) 2
- Albert Francon (Rue) 2
- Albert Walter (Rue) 3
- Alcide D'Orbigny (Rue) 2
- Amiens (Rue) 6
- Anatole France (Rue) 6
- Andrei Sakharov (Place) 4
- Annie Girardot (Sentier) - colonnes enterrées 1
- Antoine Lavoisier (Place) 4
- Armand Brette (Rue) 5
- Audenet (Rue) 2
- Auguste Blanqui (Impasse) 2
- Auguste Blanqui (Rue) 2
- Augustine Maréchal (Rue) 2
- Babeuf (Rue) 1
- Barbara (Place) 5
- Barnold (Rue) 2
- Beauséjour (Passage) 2
- Beauséjour (Rue) 2
- Blanc Chandins (Rue) 5
- Bois de Richebourg (Sentier du) 2
- Boris Vian (Mail) 1
- Briais (Rue) 1
- Brohan (Rue) 2
- Butte Pinson (Rue) 2
- Camélinat (Impasse) 6
- Camélinat (Rue) 6
- Caubert de Cléry (Rue) 5
- Cauchin (Impasse) 6
- Charles Beaugrand (Impasse) 6
- Charles De Gaulle (Boulevard) → du n°1 au n°23 et du n°2 au n°28 2
- Charles De Gaulle (Boulevard) → du n°30 au n°128 et du n°25 au n°115 1
- Charles Perrin (Rue) 2

- Charpies (Sentier des) 1
- Chemin de Fer (Rue du) 6
- Chemin Neuf (Sentier) 5
- Claude Nougaro (Rue) 1
- Clos (Sentier du) 2
- Concorde (Avenue) 2
- Cora Vaucaire (Rue) 1
- Corneille (Rue) 6
- Crabouillet (Passage) 6
- Dalis (Impasse) 6
- Delamarre (Impasse) 6
- Delecluze (Impasse) 2
- Delecluze (Rue) 2
- Denis Papin (Rue) 6
- Désiré Tuleu (Rue) 6
- Diderot (Villa) 1
- Albert Francon (Rue) 6
- Echalots (Rue) 5
- Écoles (Avenue) 4
- Édouard Branly (Rue) 4
- Édouard Vaillant (Impasse) 2
- Édouard Vaillant (Rue) 2
- Élisée Reclus (Avenue) 4
- Émile (Avenue) 2
- Émile (Rue) 2
- Jacques Prévert (Avenue) 1
- Jean-Baptiste Clément (Rue) 2
- Jean d'Alembert (Place) 4
- Jean Mermoz (Boulevard) 1
- Jean Moulin (Place) 4
- Jean Renoir (Allée) 1
- Jean-Baptiste Lardier (Rue) 6
- Jeanne d'Arc (Rue) 2
- Jean Villar (Allée) - colonnes enterrées 1
- Joncherolles (Chemin des) 6
- Joncherolles (Villa) 6
- Joséphine Baker (Rue) 1
- Jules Chatenay (Cité) 1
- Jules Chatenay (Rue) 2
- Jules Vallès (Rue) 4
- Jules Verne (Place) 4
- Laennec (Avenue) 1
- Laudet (Impasse) 6
- Ledru Rollin (Avenue) 1
- Lénine (Avenue) 4
- Léo Ferré (Rue) 5
- Liziards (Rue) 6
- Lormet (Impasse) 6
- Louis (Rue) 2
- Louise Mary (Avenue) 4
- Lounes Matoub (Rue) → du n°1 au n°19 5
- Gaëtan Bruyère (Rue) 2
- Général Gallieni (Avenue) 2

- Général Leclerc (Place du) 1
- Général Moulin (Rue) 1
- Georges Blandin (Rue) 1
- Georges Braque (Rue) 4
- Guéroux (Rue) → du n°3 au n°9 et du n°2 au n°10 1
- Guéroux (Rue) → du n°12 au n°64 et du n°19 au n°55 6
- Gillet (Passage) 6
- Gloriette (Villa) 2
- Guiard (Avenue) 2
- Guynemer (Rue) → n° 17 - 19 - 21 6
- Havy (Impasse) 6
- Havy (Rue) 6
- Henri Matisse (Rue) 4
- Hirondelle (Avenue de l') 6
- Hochard (Villa) 2
- Jacques (Rue) 6
- Jacques Brel (Rue) 1
- Jacques Brel (Rue) - colonnes enterrées 1
- Jacques Petit (Rue) 2
- Jacques Prévert (Avenue) 1
- Jean-Baptiste Clément (Rue) 2
- Jean d'Alembert (Place) 4
- Jean Mermoz (Boulevard) 1
- Jean Moulin (Place) 4
- Jean Renoir (Allée) 1
- Jean-Baptiste Lardier (Rue) 6
- Jeanne d'Arc (Rue) 2
- Jean Villar (Allée) - colonnes enterrées 1
- Joncherolles (Chemin des) 6
- Joncherolles (Villa) 6
- Joséphine Baker (Rue) 1
- Jules Chatenay (Cité) 1
- Jules Chatenay (Rue) 2
- Jules Vallès (Rue) 4
- Jules Verne (Place) 4
- Laennec (Avenue) 1
- Laudet (Impasse) 6
- Ledru Rollin (Avenue) 1
- Lénine (Avenue) 4
- Léo Ferré (Rue) 5
- Liziards (Rue) 6
- Lormet (Impasse) 6
- Louis (Rue) 2
- Louise Mary (Avenue) 4
- Lounes Matoub (Rue) → du n°1 au n°19 5
- du n°20 au n°33 3

- Malassis À l'Ascension (Sentier des) 6
- Maréchal Foch (Avenue) 2
- Marguerite (Rue) 6
- Marie Claude Vaillant Couturier (Rue) 3
- Marronniers (Allée) 1
- Mathieu Gillet (Impasse) 6
- Maurice (Passage) 6
- Maurice (Rue) 6
- Maurice Bokanowski (Rue) 6
- Maurice David (Rue) → du n°1 au n°29 et du n°2 au n°22 1
- Maurice David (Rue) → du n°24 au n°50 et du n°31 au n°65 2
- Mercher (Passage) 6
- Molière (Avenue) 6
- Montais (Rue) 2
- Morel D'Arleux (Rue) 2
- Moulin (Impasse) 6
- Moutonnes (Sentier) 5
- Nord (Villa du) 6
- Nungesser et Coli (Avenue) 6
- Olympe de Gouge (Rue) - colonnes enterrées 1
- Pablo Picasso (Rue) 4
- Paix (Allée) 2
- Parc (Impasse du) 6
- Parc (Rue du) 5
- Parc (Ruelle) 5
- Paris (Rue) 1
- Parmentier (Allée) 2
- Parmentier (Rue) - côté impair, collectifs et commerces 1
- Parmentier (Rue) - côté impair 2
- Pasteur (Boulevard) → du n°2 au n°10 et du n°28 au n°96 2
- Pasteur (Boulevard) → du n°12 au n°20 et du n°3 au n°21 et les n°47, 52, 54, 56, 59, 91, collectifs et commerces 1
- Paul Gauguin (Rue) 4
- Paul Lafargue (Rue) 1
- Paul Langevin (Allée) 4
- Paul Langevin (Place) 4
- Paul Strauss (Rue) 6
- Pierre (Rue) 2
- Pierre Brossolette (Avenue) → du n°1 au n°15 et du n°2 au n°18 1
- Pierre Brossolette (Avenue) → du n°20 au n°54 et du n°17 au n°51 2

- Pierre Curie (Rue) 6
- Pierre de Geyter (Impasse) 6
- Pierre de Geyter (Rue) 4
- Poètes (Rue des) 1
- Potier (Avenue) 5
- Potier (Cité) 1
- Potier (Impasse) 5
- Potier (Rue) 1
- Quartier Neuf (Impasse du) 6
- Rachel (Rue) 5
- Reboussin (Rue) 1
- René Guibault (Place) 2
- Republique (Avenue) 2
- Ribot (Rue) 6
- Robert Desnos (Rue) - colonnes enterrées 1
- Sablons (Rue et Sentier des) 6
- Sente verte (Rue) 2
- Séverin Tuleu (Rue) 6
- Séverine (Rue) 5
- Sud (Villa du) 6
- Talma (Impasse) 5
- Talma (Rue) 2
- Taos Amrouche (Rue) - colonnes enterrées 1
- Théâtre (Rue) 2
- Tristan Tzara (Allée) 1
- Verdun (Rue) 2
- Victor Hugo (Avenue) 2
- Vignes Blanches (Avenue des) 2
- Vincent Van Gogh (Rue) 4

SECTEUR

1

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3 ●	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●
10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●
17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●
24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●
31 ●						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●
7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●
14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●
21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●
28 ●						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●
7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●
14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●
21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●
28 ●	29 ●	30 ●	31 ●			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1 ●	2 ●	3 ●
4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●
11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●
18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●
25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis **AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.**

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR

2

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3 ●	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●
10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●
17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●
24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●
31 ●						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●
7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●
14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●
21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●
28 ●						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●
7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●
14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●
21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●
28 ●	29 ●	30 ●	31 ●			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1 ●	2 ●	3 ●
4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●
11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●
18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●
25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis **AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.**

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR

3

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1 ●	2
3	4 ●	5	6 ●	7	8 ●	9
10	11 ●	12	13 ●	14	15 ●	16
17	18 ●	19	20 ●	21	22 ●	23
24	25 ●	26	27 ●	28	29 ●	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9	10 ●	11	12 ●	13
14	15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23	24 ●	25	26 ●	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9	10 ●	11	12 ●	13
14	15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23	24 ●	25	26 ●	27
28	29 ●	30	31 ●			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2 ●	3
4	5 ●	6	7 ●	8	9 ●	10
11	12 ●	13	14 ●	15	16 ●	17
18	19 ●	20	21 ●	22	23 ●	24
25	26 ●	27	28 ●	29	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**
après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation
des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...),
vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

CIITEO

Plus d'infos sur plainecommune.fr

SECTEUR

4

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1 ●	2
3	4 ●	5	6 ●	7	8 ●	9
10	11 ●	12	13 ●	14	15 ●	16
17	18 ●	19	20 ●	21	22 ●	23
24	25 ●	26	27 ●	28	29 ●	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9	10 ●	11	12 ●	13
14	15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23	24 ●	25	26 ●	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9	10 ●	11	12 ●	13
14	15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23	24 ●	25	26 ●	27
28	29 ●	30	31 ●			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2 ●	3
4	5 ●	6	7 ●	8	9 ●	10
11	12 ●	13	14 ●	15	16 ●	17
18	19 ●	20	21 ●	22	23 ●	24
25	26 ●	27	28 ●	29	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**
après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation
des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...),
vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

CIITEO

Plus d'infos sur plainecommune.fr

SECTEUR

5

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1 ●	2
3	4	5 ●	6	7	8 ●	9
10	11 ●	12 ●	13 ●	14	15 ●	16
17	18	19 ●	20	21	22 ●	23
24	25 ●	26 ●	27 ●	28	29 ●	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3	4	5 ●	6
7	8 ●	9 ●	10 ●	11	12 ●	13
14	15	16 ●	17	18	19 ●	20
21	22 ●	23 ●	24 ●	25	26 ●	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 ●	3	4	5 ●	6
7	8 ●	9 ●	10 ●	11	12 ●	13
14	15	16 ●	17	18	19 ●	20
21	22 ●	23 ●	24 ●	25	26 ●	27
28	29	30 ●	31			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2 ●	3
4	5 ●	6 ●	7 ●	8	9 ●	10
11	12	13 ●	14	15	16 ●	17
18	19 ●	20 ●	21 ●	22	23 ●	24
25	26	27 ●	28	29	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis **AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.**

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

SECTEUR

6

CALENDRIER 2022

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE
- LES ENCOMBRANTS



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1 ●	2
3	4 ●	5 ●	6 ●	7	8 ●	9
10	11 ●	12 ●	13	14	15 ●	16
17	18 ●	19 ●	20 ●	21	22 ●	23
24	25 ●	26 ●	27	28	29 ●	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2 ●	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9 ●	10	11	12 ●	13
14	15 ●	16 ●	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23 ●	24	25	26 ●	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2 ●	3 ●	4	5 ●	6
7	8 ●	9 ●	10	11	12 ●	13
14	15 ●	16 ●	17 ●	18	19 ●	20
21	22 ●	23 ●	24	25	26 ●	27
28	29 ●	30 ●	31 ●			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2 ●	3
4	5 ●	6 ●	7	8	9 ●	10
11	12 ●	13 ●	14 ●	15	16 ●	17
18	19 ●	20 ●	21	22	23 ●	24
25	26 ●	27 ●	28 ●	29	30 ●	

Les bacs doivent être sortis

PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis **AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.**

Les bacs doivent être rentrés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte **À PARTIR DE 20H.**

Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LES OBJETS COLLECTÉS SONT :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux

(déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES.**

LES EMBALLAGES EN VERRE



bouteilles



pots et bocaux

JETEZ-LES EN VRAC
DANS LE BAC OU LA COLONNE



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



papiers,
emballages
et briques
en carton



emballages
en métal



emballages
en plastique

JETEZ-LES EN VRAC
DANS LE BAC OU LA COLONNE



INUTILE DE
LES LAVER
IL SUFFIT
DE BIEN
LES VIDER

LES DÉCHETS MÉNAGERS



METTEZ-LES DANS DES SACS
ET JETEZ-LES
DANS LE BAC
OU LA COLONNE

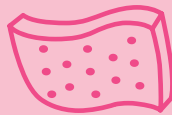


LE TRI
MODE D'EMPLOI

LES ENCOMBRANTS



ferraille



matelas
et sommier



meubles
usagés



cartons
volumineux

METTEZ-LES SUR LE TROTTOIR
LA VEILLE DE LEUR ENLÈVEMENT
À PARTIR DE 20H

ATTENTION !
LES AUTRES TYPES DE DÉCHETS VOLUMINEUX
DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE !